



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE  
DE  
**PENMARC'H**  
FINISTÈRE

EN DATE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

L'An deux mil vingt le trois du mois de juillet à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis à titre exceptionnel et en raison de l'état d'urgence sanitaire en la salle socio-culturelle Cap Caval, sous la Présidence de Monsieur Raynald TANTER, Maire.

Monsieur Raynald TANTER, Maire sortant, prend la parole pour accueillir le Conseil Municipal dans la salle Cap Caval en raison de l'état d'urgence sanitaire. Ces premiers mots sont pour souligner le caractère exceptionnel de ces élections municipales qui se sont déroulées dans des conditions si particulières. Il félicite la liste « Penmarc'h avec vous ! » qui remporte ce scrutin. Il dit que ce moment lui est douloureux en raison de la sensation d'un mandat incomplet. Il adresse ses remerciements à son équipe qui s'est tant investie auprès des penmarc'haises et penmarc'hais. Il remercie également les personnes nouvelles qui s'étaient jointes à la liste « Penmarc'h un engagement une passion » dans le cadre de ces élections. Il dit son bonheur d'avoir travaillé avec le personnel communal qui fait honneur au service public et rend un hommage particulier à Madame Farida THOMAS, Directrice Générale des Services pour ses compétences, sa loyauté, sa disponibilité remarquable dans l'exercice de ses fonctions. Monsieur Raynald TANTER souhaite à ses collègues de la majorité d'être à la hauteur pour mettre en œuvre leur programme. Il dit n'avoir aucun regret quant au temps donné pour l'exercice de son mandat au service de sa commune. Il dit souhaiter constituer une opposition constructive et vigilante. Ces derniers mots sont : « Bon vent à la nouvelle équipe ! ».

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mme Manon LE GALL** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

*1. Installation du Conseil (rapporteur M. Raynald TANTER)*

M. Raynald TANTER, Maire sortant, procède à la lecture des articles de loi L.2122-17 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, qui indiquent que cette séance d'installation du nouveau Conseil Municipal doit être introduite sous sa présidence.

Il procède à la lecture des résultats du second tour des élections : 4815 électeurs étaient inscrits, 2822 votants soit 58,59 %, 61 bulletins nuls (2,16 %) et 59 bulletins blancs (2,09 %) trouvés dans les urnes, soit 56,09 % de suffrages exprimés. 1366 voix pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » soit 50,57 % et donc 22 sièges et 1335 voix pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion » soit 49,43 % et donc 7 sièges.

M. Raynald TANTER fait l'appel de tous les membres du Conseil. Tous sont présents sauf M. Gilles BERNARD qui a donné procuration à M. Jean-Paul STANZEL. M. Raynald TANTER déclare le Conseil Municipal installé.

## **2. Election du Maire (rapporteur Mme Marie-Claire DUPONT)**

Mme Marie-Claire DUPONT, en tant que membre le plus âgé de l'assemblée, préside l'élection du Maire.

Les membres les plus jeunes de la majorité sont Mmes Manon LE GALL et Estelle GUICHAOUA. Le membre le plus jeune de la minorité est Mme Marlène GRENON. À l'unanimité, sont donc désignées comme secrétaire : Mme Manon LE GALL et comme assesseurs : Mmes Estelle GUICHAOUA et Marlène GRENON.

Mme Marie-Claire DUPONT demande s'il y a des candidats au poste de Maire parmi l'assemblée. Mme Gwenola LE TROADEC présente sa candidature.

Mme Marie-Claire DUPONT explique que chaque membre de l'assemblée devra inscrire le nom de la personne qu'il souhaite voir remplir les fonctions de Maire sur le bulletin blanc qui lui sera distribué, qu'il devra le plier en deux et l'insérer dans l'urne qui lui sera présentée.

Mme Farida THOMAS procède à la distribution des papiers blancs. Mme Caroline VENOT présente l'urne à chaque membre pour recueillir leurs bulletins, Mme Estelle GUICHAOUA ouvre l'urne, comptabilise 29 bulletins. Mme Marlène GRENON procède à la lecture des bulletins. Il y en a 7 portant le nom de Raynald TANTER et 22 portant celui de Gwenola LE TROADEC.

Mme Marie-Claire DUPONT déclare Mme Gwenola LE TROADEC élue Maire de la commune de Penmarc'h avec 22 voix contre 7 pour M. Raynald TANTER. Mme Marie-Claire DUPONT remet à la nouvelle Maire, l'écharpe tricolore.

Mme Gwenola LE TROADEC s'exprime et dit : « Voilà ! Je suis la Maire de tous les penmarc'hais. C'est un grand honneur et une grande responsabilité que j'accepte avec joie, honneur, fierté et humilité. À 64 ans, mon parcours m'amène ici. Je vais être au service des habitants, je m'y engage pleinement, l'être humain sera au cœur de nos actions. Je fais le vœu d'une commune solidaire et apaisée. ». Elle dit également vouloir souhaiter prendre soin des habitants, de veiller à la propreté et la sécurité, organiser des réunions publiques, répondre aux demandes de la population. Elle dit avoir une pensée pour la filière pêche, prendre en compte les enjeux climatiques, participer à la conservation des océans, lutter contre la pollution et se préparer à une 2<sup>ème</sup> vague de pandémie.

Elle s'adresse à M. Raynald TANTER, et lui dit que, si ils ont été adversaires pendant la campagne, à partir de maintenant ils seront collègues pour le bien commun.

## **3. Détermination du nombre d'adjoints (rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)**

Mme Gwenola LE TROADEC fait la lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT. Elle propose de fixer à huit le nombre des adjoints. Il est procédé au vote. La minorité s'abstient. Le nombre de huit est retenu.

## **4. Election des adjoints (rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)**

Mme Gwenola LE TROADEC fait la lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT. Deux assesseurs sont désignés en les personnes de Mmes Estelle GUICHAOUA et Marlène GRENON.

Mme Farida THOMAS procède à la distribution de deux bulletins à chaque conseiller. Un bulletin portant les noms des huit adjoints proposés par liste « Penmarc'h avec vous § ». À savoir : Jean-Paul STANZEL, Jocelyne LE RHUN, Jean-Marc BREN, Fabienne LE GARS, Denis STEPHAN, Florence BODÉRÉ, Gilles BERNARD et Estelle GUICHAOUA ; et un bulletin blanc.

Mme Caroline VENOT présente l'urne à chaque membre pour recueillir leurs bulletins, Mme Estelle GUICHAOUA ouvre l'urne, comptabilise 29 bulletins. Mme Marlène GRENON procède à la lecture des bulletins. Il y a 22 bulletins de la liste « Penmarc'h avec vous ! » et sept bulletins blancs. L'élection des huit adjoints est validée.

M. Jean-Paul STANZEL donne les intitulés des délégations de chaque adjoint :

Jean-Paul STANZEL	1 <sup>er</sup> adjoint à l' <b>intercommunalité, aux finances, à l'économie locale et la pêche</b>
Jocelyne LE RHUN	2 <sup>ème</sup> adjoint <b>au tourisme, à la vie associative et des quartiers, au cadre de vie et à la propreté</b>
Jean-Marc BREN	3 <sup>ème</sup> adjoint <b>au littoral avec la protection des risques, les activités nautiques, la tranquillité urbaine et à la sécurité (+ délégué défense)</b>
Fabienne LE GARS	4 <sup>ème</sup> adjoint <b>à la solidarité et la population, à la petite enfance, aux personnes âgées, au handicap et à l'état civil</b>
Denis STEPHAN	5 <sup>ème</sup> adjoint <b>aux travaux, à l'urbanisme et aux logements</b>
Florence BODÉRE	6 <sup>ème</sup> adjoint <b>à l'administration générale, au personnel et à l'insertion</b>
Gilles BERNARD	7 <sup>ème</sup> adjoint <b>à la culture, au patrimoine, à la vie scolaire et périscolaire</b>
Estelle GUICHAOUA	8 <sup>ème</sup> adjoint <b>à la jeunesse, au conseil des jeunes, au CMJ et aux activités sportives et numériques</b>

#### 5. *Création de quatre postes de conseillers municipaux délégués (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)*

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture de l'article L.2122-18 du CGCT. Il est proposé la création de quatre postes de conseillers délégués comme suit :

1	Conseiller délégué <b>spécial</b> – Jean Pierre SAVINA	Travaux, urbanisme et équipements
2	Conseillère déléguée – Virginie CANON	Economie locale, artisanat / entrepreneurs / marchés
3	Conseiller délégué – Gilles MERCIER	Ecologie-environnement, végétalisation. Déplacements doux
4	Conseiller délégué – Erwan SEZNEC	Communication, Pen Mag, Citykomi, site ville, relations publiques, cérémonies, et protocoles

M. Raynald TANTER fait remarquer que dans la convocation la création d'un seul poste de conseiller délégué était annoncée. Que ce changement aurait dû être soumis à l'approbation du Conseil. Lui est répondu que c'est le cas, il s'agit d'une soumission au Conseil de ces quatre postes.

#### 6. *Tableau du conseil municipal (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)*

Mme Gwenola LE TROADEC fait la lecture des articles L.2121-1, L.2121-10 et R 2121-2 du CGCT qui précisent les modalités d'établissement du tableau du Conseil Municipal et des articles R.2121-21, R.2121-3 et R.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, qui disent qu'après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, prend acte du Tableau du Conseil Municipal.

#### 7. *Approbation de la Charte de l'Élu Local (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)*

Mme Gwenola LE TROADEC procède à la lecture de la Charte de l'Élu Local qui est approuvée par le Conseil.

### **8. Fixation des indemnités de fonction des élus locaux (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)**

M. Jean-Paul STANZEL propose de fixer les indemnités comme suit et fait bien remarquer la baisse de l'indemnité de Madame le Maire par rapport au mandat précédent.

<b>Elus concernés</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montants selon la valeur de l'indice majoré en vigueur</b>
Indemnité Maire (baisse de l'indemnité) <b>55% à 48%</b>	48%	1 866.91 euros
Indemnité adjoint (du 1 <sup>er</sup> au 8 <sup>ème</sup> )	19%	738.99 euros
Indemnité conseiller délégué spécial	13%	505.62 euros
Indemnité conseiller municipal délégué	6%	233.36 euros

### **9. Délégations consenties au Maire (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)**

M. Jean-Paul STANZEL fait la lecture de la liste des délégations consenties au Maire et demande s'il y a des questions quant à cette liste. Il n'y a pas de question. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

### **10. Création d'une commission municipale (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)**

M. Jean-Paul STANZEL dit l'urgence à créer la commission ci-dessous. Précisant que d'autres le seront ultérieurement.

Il propose la création d'une commission « Economie, finances » avec comme membres pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » : Jean-Paul STANZEL, Denis STEPHAN, Jean-Pierre SAVINA, Jean-Marc BREN, Sandrine ROBIN-MIOSSEC, Christian DURAND, Nadine BETROM, Florence BODÉRE et pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion » : Raynald TANTER, Jean-Louis BUANNIC.

Un vote à main levée est proposé. 29 votes « pour », pas de vote contre ni d'abstention. Le Conseil Municipal, adopte la présente délibération à l'unanimité.

### **11. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (Rapporteur M. Denis STEPHAN)**

M. Denis STEPHAN redit son émotion d'être au sein de cette assemblée en tant qu' élu après avoir passé sa carrière en tant que Directeur Général des Services. 26 février 2016 fut la date de la dernière instance à laquelle il participa à ce poste, se rappelle-t-il.

M. Denis STEPHAN fait lecture de l'article L.1411-5 du CGCT. Il explique le mode de scrutin. À savoir un scrutin de liste sans panachage ni rature de noms. La répartition des sièges s'effectuera à la proportionnelle au plus fort reste.

Il est proposé que la CAO soit également saisie pour les Marchés à Procédure Adaptée. Elle fonctionnera alors en commission MAPA.

Deux assesseurs sont désignés : Mme Estelle GUICHAOUA et Mme Marlène GRENON.

Mme Farida THOMAS procède à la distribution de deux bulletins à chaque conseiller. Un bulletin portant une liste de titulaires et de suppléants pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » (titulaires : Jean-Marc BREN, Denis STEPHAN, Jocelyne LE RHUN, Jean-Pierre SAVINA ; suppléants : Hélène LE GARREC, Christian DURAND, Estelle GICHAOUA, Gilles BERNARD°; et un bulletin portant une liste de titulaires et de suppléants pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion » (titulaire : Jean-Louis BUANNIC ; suppléant : Christian BUREL).

Mme Caroline VENOT présente l'urne à chaque membre pour recueillir leurs bulletins, Mme Estelle GUICHAOUA ouvre l'urne, comptabilise 55 bulletins. Mme Marlène GRENON procède à la lecture des bulletins. Il y a 25 bulletins de la liste « Penmarc'h avec vous ! », 26 bulletins de la liste « Penmarc'h un engagement une passion » et 4 bulletins sont déclarés nuls.

Il est proposé d'élire :

- Pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » : titulaires : Jean-Marc BREN, Denis STEPHAN, Jocelyne LE RHUN, Jean-Pierre SAVINA et suppléants : Hélène LE GARREC, Christian DURAND, Estelle GUICHAOUA, Gilles BERNARD
- Pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion » : titulaire : Jean-Louis BUANNIC et suppléant : Christian BUREL

Le mode de scrutin n'est pas compris. Mme Farida THOMAS le réexplique. Mais l'on reste devant une incompréhension de la part d'une partie de l'assemblée délibérante. L'élection des membres de la CAO n'est pas validée. Il est décidé de la reporter à la prochaine instance.

### ***12. Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du CCAS (Rapporteur Mme Fabienne LE GARS)***

Mme Fabienne LE GARS fait lecture de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle précise qu'actuellement le nombre d'administrateur est de 10. Qu'il serait souhaitable de l'élever à 12. Elle explique que la moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal, l'autre moitié par le Maire qui en est d'ailleurs, Président de droit ce qui fait en réalité un effectif de 13.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre des administrateurs au CA du CCAS à 13, répartis de la façon suivante :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

### ***13. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS (Rapporteur Mme Fabienne LE GARS)***

Mme Fabienne LE GARS fait la lecture des articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles Elle rappelle le mode de scrutin. À savoir un scrutin de liste sans panachage ni rature de noms. La répartition des sièges s'effectuera à la proportionnelle au plus fort reste.

Mme Farida THOMAS procède à la distribution de deux bulletins à chaque conseiller. Un bulletin pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » portant les noms de : Fabienne LE GARS, Florence BODÉRE, Virginie CANON, Fabrice FABRIANO, Manon LE GALL et un bulletin pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion » portant le nom de Marie-Claire DUPONT.

Mme Caroline VENOT présente l'urne à chaque membre pour recueillir leurs bulletins, Mme Estelle GUICHAOUA ouvre l'urne, comptabilise 56 bulletins. Mme Marlène GRENON procède à la lecture des bulletins. Il y a 29 bulletins de la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 27 bulletins de la liste « Penmarc'h un engagement une passion ».

Il est proposé d'élire comme membres :

- Pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » : Fabienne LE GARS, Florence BODÉRE, Virginie CANON, Fabrice FABRIANO, Manon LE GALL
- Pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion » : Marie-Claire DUPONT

Le mode de scrutin n'est pas compris. Mme Farida THOMAS le réexplique. Mais l'on reste devant une incompréhension de la part d'une partie de l'assemblée délibérante. L'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS n'est pas validée. Il est décidé de la reporter à la prochaine instance.

#### ***14. Désignation des délégués au sein du SIVU de l'EHPAD Menez Kergoff***

Mme Fabienne LE GARS fait lecture des articles L.5212-1 et suivants du CGCT. Il est proposé un vote à main levée.

Les candidats proposés sont :

- Pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » : Gwenola LE TROADEC, Denis STEPHAN, Fabienne LE GARS, Fabrice FABRIANO, Nadine BETROM
- Pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion » : Marlène GRENON

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

#### ***15. Désignation d'un représentant pour siéger dans les instances de la Société Publique Locale : « Destination Pays Bigouden Sud » (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)***

Mme Jocelyne LE RHUN est proposée comme candidate au poste de représentant de la commune de Penmarc'h pour siéger dans les instances de la SPL.

On procède à un vote à main levée. On obtient : 0 vote contre, 7 abstentions et 22 votes pour.

Mme Jocelyne LE RHUN est désignée.

#### ***16. Recrutement d'agents non-titulaires (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)***

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

#### ***17. Espace-Jeunes fixation des tarifs des stages été 2020 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)***

M. Jean-Paul STANZEL demande à l'assemblée délibérante son accord pour voter une délibération présentée sur table. S'agissant de tarifs qui concernent des stages de l'espace jeunes qui doivent commencer dès le lundi suivant (soit le 6 juillet), il regrette que cette délibération n'ait pas été votée lors d'un conseil précédent par l'ancienne mandature. Il dit que compte-tenu du délai, l'assemblée délibérante n'a pas trop le choix que de valider cette délibération. M. Raynald TANTER répond qu'il n'en avait pas eu connaissance également.

Au vu des circonstances exceptionnelles le Conseil Municipal, adopte la présente délibération à **l'unanimité**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21.h30.

La secrétaire de séance,  
Manon LE GALL



La Maire,  
Gwenola LE TROADEC

  
6

